



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ (CDS)

Mercredi 1^e juillet 2020

Par visioconférence

LISTE DE PRÉSENCE

Présidente Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)

Rapporteure générale Ulla SCHMIDT (Allemagne)

Secrétaire générale Ruxandra POPA

Délégations membres

Belgique	Rodrigue DEMEUSE
Bulgarie	Milen MIHOV
Canada	Jane CORDY
Estonie	Leo KUNNAS
France	Anissa KHEDHER
Italie	Emanuele PELLEGRINI
Lettonie	Aleksandrs KIRSTEINS
Turquie	Osman Askin BAK Muhammet CINISLI
Royaume-Uni	Baroness Denise KINGSMILL Heather WHEELER
États-Unis	Gerald E. CONNOLLY Brett GUTHRIE Gregory MEEKS Linda SANCHEZ

Délégations associées

Géorgie	Irakli BERAIA
Ukraine	Liudmyla BUIMISTER

Secrétariat international

Nathan Robinson GRISON, directeur, commission sur la dimension civile de la sécurité
 Paul COOK, directeur, commission de l'économie et de la sécurité
 Sarah-Claude FILION, coordinatrice, commission sur la dimension civile de la sécurité
 Jailee RYCHEN, coordinatrice, commission de la défense et de la sécurité
 Sarah AVER, assistante de recherche

I. Discours d'ouverture de [Joëlle GARRIAUD-MAYLAM](#) (France), présidente

1. La présidente **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR) remercie les membres d'avoir participé à la première réunion en ligne de la commission. Elle remercie également Clare Hutchinson, la représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour le programme "Femmes, paix et sécurité", pour sa participation.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [111 CDS 20 F]

2. Le projet d'ordre du jour [111 CDS 20 F] est adopté.

III. Examen du projet de rapport général [Faire avancer le programme « femmes, paix et sécurité](#) [027 CDS 20 F] présenté par [Ulla SCHMIDT](#) (Allemagne), rapporteure générale

3. **Ulla Schmidt** (DE) observe que 2020 marque le 20^e anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) de la résolution 1325 sur le programme "Femmes, paix et sécurité" (FPS), une occasion de réfléchir aux progrès réalisés et d'identifier les défis qui restent à relever. Cette résolution a été le premier document à reconnaître le rôle essentiel des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il en résulte que les femmes ne sont plus perçues comme des agents passifs dans la gestion des conflits mais comme des sources de changement à part entière. Aujourd'hui, non seulement peuvent-elles, mais doivent-elles pleinement contribuer au processus. Les quatre piliers de la résolution - participation accrue des femmes dans les processus de paix et de sécurité, protection et droits des femmes et des filles, prévention de toutes formes de violence à leur égard, prise en compte de leurs besoins spécifiques lors des opérations de secours et de rétablissement - reposent sur cette idée principale.

4. La mise en œuvre du premier pilier, qui appelle à une participation plus soutenue des femmes à tous les niveaux de prise de décision en matière de paix et de sécurité, exige, souligne Mme Schmidt, une collaboration égale des hommes et des femmes. C'est là un élément crucial au maintien de la paix, un principe inhérent aux valeurs communes de l'OTAN. Les États membres, y compris les parlements, devraient montrer l'exemple en ce domaine et œuvrer en faveur d'une plus grande égalité des genres dans les forces armées et les opérations militaires. La rapporteure générale rappelle toutefois aux participants que les femmes restent largement sous-représentées aux tables de négociation, dans les processus de prise de décision et dans les forces armées, y compris celles des États membres de l'OTAN. Cette absence de participation égale persiste malgré les nombreuses études démontrant que les opérations sont plus efficaces et les accords de paix plus durables lorsque les femmes sont impliquées.

5. Abordant les deuxième et troisième pilier de la résolution 1325, qui appellent à la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles en période de conflits et à la prévention de ces violences, Mme Schmidt souligne que la violence sexuelle a été de plus en plus utilisée comme arme de guerre au cours des dix dernières années, notamment par Daesh et Boko Haram. Ce type de violence constitue une menace importante pour la paix et la stabilité internationales. Mme Schmidt exhorte les pays membres à agir de manière décisive en soutenant les victimes et en veillant à ce que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice. En insistant sur l'importance du quatrième pilier de la résolution, relatif à l'intégration de la dimension de genre dans les efforts de secours et de redressement, Mme Schmidt observe que la réparation du tissu social des populations affectées exige que les besoins spécifiques des femmes comme des filles soient pris en compte à toutes les étapes de la reconstruction post-conflit. À ce titre, l'égalité des sexes est une condition préalable à une paix et un développement économique durables.

6. Mme Schmidt se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 et de l'avancement du programme de la FPS au cours de la dernière décennie, tant à l'OTAN que

dans d'autres enceintes. Cependant, un large fossé subsiste encore entre les ambitions énoncées dans les résolutions de la FPS et les résultats obtenus à ce jour. Elle s'alarme de la récente ascension de forces populistes dans de nombreux États membres de l'OTAN et au-delà, forces qui souhaitent retirer aux femmes certains droits acquis et encourager un retour vers un système sexiste, un risque évident pour la mise en œuvre du programme FPS et pour l'égalité des sexes de manière plus générale. En outre, dans le contexte de la crise de la Covid-19, les progrès vers l'égalité des sexes sont en grande partie invalidés, les femmes étant les premières victimes de la pandémie et de ses conséquences.

7. Mme Schmidt recommande plusieurs mesures afin d'assurer la mise en œuvre de la résolution 1325. Premièrement, l'OTAN devrait redoubler d'efforts pour favoriser un meilleur équilibre des genres dans toutes ses politiques, programmes et projets, et encourager une plus grande représentation des femmes tant au sein de l'organisation que dans les forces nationales, y compris aux postes de direction. Deuxièmement, les États membres devraient augmenter leurs contributions financières pour atteindre le niveau de leurs engagements dans la mise en œuvre du programme FPS, tant dans le contexte de l'OTAN qu'en dehors de celui-ci. Elle plaide enfin en faveur d'une plus grande coopération entre les institutions internationales et avec les organisations de la société civile afin de développer au mieux l'échange d'informations et de pratiques.

8. Mme Schmidt conclut en soulignant trois points clés. Tout d'abord, même si de considérables avancées ont été constatées au cours des deux dernières décennies en ce qui concerne le rôle des femmes dans le processus de la gestion de la paix et de la sécurité, Mme Schmidt s'inquiète que ces progrès puissent aisément disparaître s'ils ne sont défendus et promus. Elle précise ensuite que l'éclairage porté sur le programme FPS, et plus largement sur l'égalité des sexes et des droits des femmes, ne devrait pas figurer en tête de l'agenda de la communauté internationale uniquement lors de l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325, mais devrait demeurer une préoccupation constante des décideurs politiques dans tous les aspects de leur travail. Enfin, Mme Schmidt appelle à une participation et une implication accrue des femmes au sein de l'AP-OTAN elle-même.

9. **Jane Cordy** (CA) suggère de mentionner dans le projet de rapport l'adoption d'un quota de femmes légiféré au Rwanda en 2003, pendant l'effort de reconstruction post-conflit du pays. En conséquence, la proportion de femmes à la Chambre basse du Rwanda atteint 61,3 % en 2020, le pourcentage le plus élevé au monde. Elle propose également de mentionner l'initiative *Elsie* sur les femmes dans les opérations de paix, une initiative canadienne - soutenue par un certain nombre d'alliés de l'OTAN - qui vise à faciliter aux femmes l'accès aux missions de paix. La rapporteure générale salue les efforts du Canada en ce domaine et accepte d'inclure ces deux points dans le rapport.

10. **Ruxandra Popa** (AP-OTAN) demande comment s'assurer que l'agenda de la FPS soit pleinement inclus dans le processus de réflexion de l'OTAN "OTAN 2030". Elle demande également à la rapporteure générale et à la présidente si elles ont déjà été en contact avec le groupe d'experts du secrétaire général de l'OTAN, groupe établi dans le cadre de ce processus de réflexion, pour s'assurer que cette question sera prise en compte dans leurs discussions. Joëlle Garriaud-Maylam déclare qu'elle n'a pas encore été en contact avec le groupe d'experts. Ulla Schmidt répond qu'afin que "OTAN 2030" soit un succès, il conviendra que le groupe d'experts prenne en compte la perspective du genre. Elle ajoute que la délégation allemande n'a pas encore pu discuter avec le groupe d'experts mais qu'elle souhaite le faire dès que possible.

IV. Examen du projet de rapport spécial L'impact de la crise de la Covid-19 sur la dimension civile de la sécurité [088 CDS 20 F] présenté par Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente

11. Joëlle Garriaud-Maylam souligne que la pandémie de la Covid-19 est une crise sanitaire mondiale exceptionnelle tant par son ampleur que par son impact sur les pays et leur population. En tant que telle, l'évolution de cette crise touche directement de nombreux aspects civils de la sécurité.

12. Mme Garriaud-Maylam souligne en premier lieu le lien entre les restrictions des libertés fondamentales et la pandémie. Les autorités chinoises ont bafoué nombre de libertés capitales et ont muselé l'information, les empêchant ainsi de réagir à temps de manière efficace dans les toutes premières phases de l'épidémie de coronavirus. Les politiques répressives et le manque de transparence des autorités constatés plus tard pendant la pandémie, tant en Chine que dans d'autres pays autoritaires tels que l'Iran ou la Russie, ont compliqué l'élaboration d'une réponse internationale informée et efficace à la crise. Nombre de pays, démocraties incluses, se sont vu obligés de prendre des mesures légitimes limitant certaines libertés fondamentales afin de ralentir la propagation du coronavirus. Bien que ces mesures aient été justifiées, leur application a conduit dans certains pays à des violations inacceptables des droits humains, violations qui doivent être dénoncées. Mme Garriaud-Maylam demande que ces mesures dérogatoires soient proportionnelles dans leur portée et limitées dans le temps. Elle avertit que, dans le cas contraire, la crise sanitaire aurait un impact négatif à long terme sur les libertés fondamentales sur l'ensemble de la planète.

13. Mme Garriaud-Maylam insiste ensuite sur la menace que représente la progression inquiétante de la désinformation et de la propagande, progression constatée lors de la crise de la Covid-19, tant dans les médias traditionnels qu'en ligne. La désinformation et la propagande semblent provenir d'un nombre croissant d'acteurs, étatiques ou non, certains basés à l'étranger et d'autres opérant à l'intérieur même de nos frontières. Parmi ces protagonistes, la Russie et la Chine cherchent tout particulièrement à profiter de la pandémie pour délégitimer les autorités des États membres de l'OTAN et promouvoir leur propre modèle de gouvernance autoritaire. En réponse à la dissémination croissante de la désinformation et de la propagande, l'OTAN a redoublé d'efforts pour mieux informer le public sur son rôle face à la crise et sur le soutien qu'elle apporte aux populations des pays alliés et partenaires. En outre, l'OTAN travaille en étroite collaboration avec l'Union européenne pour identifier, surveiller et dénoncer la désinformation. Les Alliés ont également renforcé leurs efforts nationaux pour contrer la propagande et la désinformation.

14. Migration, droits des femmes, protection et éducation des enfants, autant de défis sociétaux préexistants accentués et compliqués par la crise de la Covid-19, insiste Mme Garriaud-Maylam. Si voyages et migrations sont des facteurs évidents de propagation de la Covid-19, ils sont en même temps des éléments vitaux à nos sociétés et les Alliés de l'OTAN doivent s'efforcer de trouver un juste équilibre en protégeant les populations de l'épidémie sans toutefois compromettre les effets positifs liés aux déplacements. En ce qui concerne les droits des femmes, les mesures adoptées en réponse à la pandémie ont exacerbé les inégalités de genre et déclenché une vague de violence à l'égard des femmes. Ces risques doivent être plus rigoureusement pris en compte lors de la conception de mesures futures et dans la mise en œuvre des mesures actuelles. Quant à l'impact de la crise sur les enfants et les jeunes, la pandémie a considérablement affecté l'état actuel de leur éducation et atrophié leurs possibilités futures, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives à long terme, y compris en termes de sécurité.

15. Mme Garriaud-Maylam conclut que la pandémie de la Covid-19 appelle une réponse exceptionnelle, globale et coordonnée. Coordination internationale et coopération multilatérale sont essentielles pour faire face à ce défi historique et à ses douloureuses conséquences. Elle souligne qu'une fois la pandémie maîtrisée, il faudra tirer les leçons des différentes réponses nationales et

de leurs effets. L'OTAN, ajoute-t-elle, devrait se tourner vers les pays au-delà de ses frontières, y compris en Asie, qui ont su réagir à la crise, afin d'échanger les enseignements tirés et faire front commun contre de futures épidémies potentielles.

16. Jane Cordy remarque que les termes "infox" (« *fake news* »), "désinformation" et "propagande" sont utilisés de manière interchangeable dans la version anglaise du rapport et suggère de fournir des définitions pour chacun de ces termes dans le rapport à venir. Elle ajoute que l'expression "infox" est de plus en plus utilisée pour rejeter un fait véridique, falsifier sa crédibilité ou le contredire par des éléments alternatifs.

17. **Linda Sanchez** (US) convient avec Jane Cordy que l'expression "infox" a été utilisée pour discréditer des rapports et documents aux sources authentiques et suggère de n'utiliser dans le rapport que les termes "désinformation" ou "propagande". Une recommandation du rapport incite les États membres à fournir à l'OTAN des ressources financières et humaines supplémentaires pour contrer désinformation et propagande. Mme Sanchez suggère d'ajouter une évaluation des moyens actuels de l'OTAN et de leur efficacité.

18. Assurer la résilience des pays de l'OTAN et de leur population est d'une importance capitale, souligne Ruxandra Popa. Elle ajoute que lors d'une visite conjointe en Suède en 2019, les membres de la commission avaient pris connaissance de mesures mises en place par les autorités de protection civile suédoises pour garantir aux habitants une réponse stratégique efficace face à la plupart des crises potentielles d'origine humaine ou naturelle.

19. Joëlle Garriaud-Maylam remercie Mmes Cordy, Sanchez et Popa pour leurs contributions et déclare que leurs suggestions seront intégrées dans la version révisée du projet de rapport.

V. Questions diverses

20. Aucune autre question n'est soulevée.

VI. Date et lieu de la prochaine réunion

21. La présidente annonce que la prochaine réunion aura lieu en ligne le 9 septembre 2020.

VII. Remarques de clôture

22. La présidente clôt la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité.